

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 013-9582/21/BM

■ Attribution d'une subvention au profit de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation des championnats de France Elite 2021 en salle - Approbation d'une convention d'objectifs

MET 21/17560/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

La Fédération Française d'Athlétisme (FFA), qui a pour objet de développer la pratique de l'athlétisme et des activités sportives pour tous, organise les championnats de France Elite en salle.

Cette compétition, comme en 2019, se tiendra sur le Stadium Miramas Métropole, équipement reconnu d'intérêt métropolitain par délibération n°CSGE 003-3397/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017. En effet, la spécificité unique de cet équipement, les infrastructures performantes et modernes et

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Février 2021

son dimensionnement en font un endroit incontestablement reconnu pour l'accueil de cet événement d'athlétisme.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association FFA afin de soutenir cet événement qui se déroulera les 20 et 21 février et qui permettra l'accueil de 400 athlètes, parmi les meilleurs français, en quête de performance à l'approche des Jeux olympiques de Tokyo 2021 suite à une saison sportive ralentie par la crise sanitaire du COVID 19.

A travers cette compétition organisée en 28 épreuves hommes et femmes (14 courses, 10 concours, 2 épreuves de marche), la FFA souhaite favoriser au mieux la relance sportive et économique au sein de la Métropole en s'appuyant sur les structures déconcentrées.

La retransmission à la télévision (RMC sport, France Télé...) des épreuves, ainsi que sur les réseaux sociaux officiels de la FFA et sites spécialisés dans cette discipline assureront une valorisation médiatique.

La Métropole, avec la co-participation du Conseil départemental et du Conseil régional, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation des championnats de France Elite d'athlétisme.

Compte tenu de ce qui précède, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2021_00729	Fédération Française d'Athlétisme	Championnats de France Elite	0€	242 000€	50 000 €	25 000€	OUI
TOTAL						25 000 €	

Il convient de noter qu'au-delà de 23 000 euros, une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe
- le solde de 20% sur production du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 003-3397/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'équipements sportifs ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Février 2021

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation des championnats de France Elite en salle sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 25 000 euros à l'association FFA afin de soutenir l'organisation des championnats de France Elite en salle.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2021, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain 2021, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Politique Sportive

David GALTIER